

Le coût de la valorisation des déchets

Parmi les préoccupations des citoyens, figure l'augmentation des coûts d'élimination des déchets. Combien coûtent nos déchets ? Quelles sont les raisons des augmentations ? Que paie le contribuable pour la collecte et le traitement des déchets ?

Définie en 2002, la politique générale du SYTRAD est basée sur une gestion durable des déchets qui privilégie la valorisation à l'enfouissement. En cohérence avec les préconisations du Grenelle de l'Environnement et la réglementation des déchets en vigueur, cette politique répond aujourd'hui aux objectifs du futur plan national de prévention des déchets 2014-2020 avec notamment **une réduction de 50 % d'ici 2025 de l'enfouissement.**

Pour y parvenir, le SYTRAD a fait le choix d'investir dans l'agrandissement et la modernisation de son centre de tri des collectes sélectives. Il a de plus décidé de construire, au plus proche du gisement, trois centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels, clé de voute de sa politique. Un projet ambitieux, mais difficile à mettre en œuvre techniquement, qui a demandé à la collectivité de prendre d'importantes décisions telles que la résiliation du marché de construction des trois centres de valorisation organique. Suite à des retards accumulés dans l'exécution des travaux et des écarts de performance sur les équipements, le SYTRAD a dû ainsi réaliser des travaux d'optimisation engendrant des investissements et des coûts d'exploitation supplémentaires.

A cet effet, la Chambre régionale des comptes avait clairement identifié que ces difficultés techniques majeures étaient susceptibles d'avoir des conséquences financières sur le long terme. Ainsi, les investissements initialement prévus pour un montant prévisionnel de 56 millions d'euros se sont élevés à 63 millions d'euros.

Aussi, compte-tenu des tonnages traités (160 000 tonnes par an), le SYTRAD annonce aujourd'hui une hausse de 7,89 % pour l'année 2015 sur le coût de traitement des déchets. Sachant que la partie traitement représente en

Contact Presse :
Frédérique DAHLEM,
Responsable Communication,
04 75 57 94 65
f.dahlem@sytrad.fr

moyenne 50 % du coût de l'élimination des déchets, l'impact pour les contribuables correspond à une augmentation de 4 % environ.

Dés lors, pour un foyer fiscal acquittant une TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 500 euros par an cette augmentation s'élèverait à 20 euros. A titre indicatif, la TEOM moyenne des collectivités de la région Rhône Alpes s'élève à 300 euros par foyer.

Serge BLACHE, en tant qu'actuel Président du SYTRAD regrette cette situation. Il assume pleinement la responsabilité de ces augmentations qui sont, ni imputables aux Maires, ni aux Présidents des collectivités adhérentes aux SYTRAD. Il comprend, en effet que les élus du territoire ne veulent pas supporter la responsabilité de l'augmentation des impôts locaux alors même qu'ils ont pris des engagements contraires auprès de leurs électeurs.

Bien évidemment, il aurait été certainement plus facile de continuer à tout enfouir mais que souhaitons-nous laisser aux générations futures ?

L'application de cette politique permet au SYTRAD et à ses usagers de disposer de l'ensemble des équipements pour traiter et valoriser localement la totalité des déchets produits.

En 2014, ce sont ainsi 57 % des déchets collectés sur le territoire qui ont été valorisés, ce qui a réduit d'autant plus l'enfouissement.

La prise en compte de l'environnement et la valorisation des déchets a dès lors un coût. Ce coût varie d'un territoire à l'autre suivant les modes de traitement adoptés. Mais cette différence devrait progressivement s'estomper lorsque toutes les collectivités appliqueront les réglementations en vigueur.

Précurseur dans ses choix, le SYTRAD devrait connaître une stabilisation de ses coûts de traitement d'ici 2017 et Serge BLACHE s'engage à ce que les choix du SYTRAD soient mieux maîtrisés.

A PROPOS

Créé en 1992, le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) assure une mission de service public : le tri, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A travers ses propres installations constituées d'un centre de tri des collectes sélectives et de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, le SYTRAD traite près de 160 000 tonnes de déchets par an issus des collectes de ses 17 collectivités membres.